

Date de convocation :
26 mars 2025

Affiché le :
8 avril 2025

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 14
Votants : 22

Conseil d'administration Séance du 4 avril 2025

Délibération n°46-2025
Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice
2024

Mme Virginie AVICE a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Mme Virginie AVICE, Mme Agnès DOLHEM, Mme Nathalie DONATIN, Mme Salomé HAAS, M. Efthimios KOUVATAS, Mme Maya LAVENU, Mme Agnès LELIEVRE, Mme Angélique LINGER, M. Thierry MACHEFERT, M. Eddy MANERLAX, Mme Myriam MECHITA, M. Maxence RIFFLET, M. Marc POTTIER, M. Pierre SCHMIT.

Ont donné procuration :

M. Lamri ADOUI à M. Thierry MACHEFERT, M. Jean-Benoît ALBERTINI à M. Marc POTTIER, M. Romain BAIL à Mme Nathalie DONATIN, Mme Julie BARENTON-GUILLAS à Mme Virginie AVICE, Mme Valérie CABUIL à Mme Agnès LELIEVRE, Mme Béatrice DIDIER à M. Pierre SCHMIT, Mme Charlotte FOUCHE ISHII à Mme Myriam MECHITA, Mme Catherine GENTILE à M. Efthimios KOUVATAS, M. Jean-Michel KNOP à M. Eddy MANERLAX, Mme Ghislaine RIBALTA à Mme Agnès DOLHEM.

Etaient excusés :

M. Lamri ADOUI, M. Jean-Benoît ALBERTINI, M. Romain BAIL, Mme Julie BARENTON-GUILLAS, Mme Nicole BELLIOU-DELACOUR, Mme Catherine BIHEL, Mme Valérie CABUIL, Mme Béatrice DIDIER, Mme Charlotte FOUCHE ISHII, Mme Catherine GENTILE, M. Dominique HEBERT, M. Antoine JEAN, M. Jean-Michel KNOP, M. Thomas LEBLOND, M. Didier PERRIER, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Emmanuel VASSAL.

Etaient invitées :

Mme Solène DEFFONTAINES, Mme Svetlana SVETLOVA.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2025 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg.

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Constate que le compte financier unique de l'établissement présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	5 714 843,83 €
Recettes de fonctionnement	6 044 140,41 €
Résultat de fonctionnement	329 296,58 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	127 870,85 €
Recettes d'investissement	215 754,52 €
Résultat d'Investissement	87 883,67 €
RESTES À REALISER	
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement de la section d'Investissement	Aucun besoin de financement
Résultat Global du Budget Principal	417 180,25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (si déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit

FONCTIONNEMENT	
Résulat global de fonctionnement 2024	329 296,58 €
Affectation 2025 sur l'article de recettes 002	329 296,58 €
INVESTISSEMENT	
Résulat global d'Investissement 2024	87 883,67 €
Affectation 2025 sur l'article de recettes 001	87 883,67 €

Le Président



Marc Pottier

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	22	0	0	0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 8 avril 2025.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20250408-Delib46-2025-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025